

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Palmarolle tenue lundi le 2 mai 2022 à 19h, au 124
rue Principale, Palmarolle.**

SONT PRÉSENTS :

Mairesse	Mme	Véronique Aubin
Conseiller	Mmes	Josée Aubin
		Lyne Vachon
	MM.	Yan Lavoie Jeanot Goulet

ABSENCE (S) :

Conseillère	Mmes	Annabelle Aubin Sabrina Turgeon
-------------	------	------------------------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale adjointe Kathleen Asselin
Greffière-trésorière adjointe

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 01 minute.

Mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, madame Véronique Aubin.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 22-05-105

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tel que présenté.

Le conseiller numéro 5, monsieur Jeanot Goulet, se retire des délibérations du point numéro 2 considérant son lien de parenté avec madame Asselin

**NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

2. Résolution no 22-05-106

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal nomme madame Kathleen Asselin, technicienne comptable au sein de la Municipalité de Palmarolle, en tant que directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe.

QUE cette nomination est effective depuis le 19 avril 2022.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

3.1. Résolution no 22-05-107

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022, soit accepté avec les modifications suivantes :

7.1. Remplacer la phrase suivant : (...) seront exigés pour toute demande d'entretien au-delà des besoins (...)

Par : (...) seront exigés, mais que pour toute demande d'entretien au-delà des besoins (...).

7.4. Enlever les deux derniers ATTENDU.

Approbation du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 26 avril 2022

3.2. Résolution no 22-05-108

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 26 avril 2022, soit accepté tel que présenté.

4. AFFAIRES EN DÉCOULANT

5. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

6. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

6.1. Limite de vitesse chemin des Montagnards de Palmarolle.

7. URBANISME

Demande de dérogation mineure relative au lot 5 049 766

7.1. Résolution no 22-05-109

ATTENDU que la profondeur de la cour arrière doit correspondre à au moins 35% de la profondeur totale du lot ;

ATTENDU que la marge arrière de la maison du lot 5 049 766 ne respecte pas la profondeur de la cour arrière requise de 35% (présentement à 33%) ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 5 049 766.

8. DEMANDE ET AUTORISATIONS

Autorisation à Vidéotron pour les travaux du projet ING-334653, 334662 et 334665

8.1. *Résolution no 22-05-110*

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise les travaux du projet ING-334653, 334662 et 334665 réalisés par Vidéotron.

Autorisation à Vidéotron pour les travaux du projet ING-341671 Rang 6-et-7 Ouest

8.2. *Résolution no 22-05-111*

Il est proposé par le conseiller Yan Lavoie, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise les travaux du projet ING-341671 du Rang 6-et-7 Ouest réalisés par Vidéotron.

Autorisation à Vidéotron pour les travaux du projet ING-341671 Rang 8-et-9 Est

8.3. *Résolution no 22-05-112*

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise les travaux du projet ING-341671 du Rang 8-et-9 Est réalisés par Vidéotron.

Défi lamgold – Demande droit de passage

8.4. *Résolution no 22-05-113*

ATTENDU que la 14^e édition du Défi lamgold se déroulera le 4 juin 2022 ;

ATTENDU que les participants et organisateurs passeront par Palmarolle durant le défi et demande la collaboration de la Municipalité de Palmarolle pour autoriser l'accès routier et l'accès à l'aréna pour les toilettes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'accès routier et d'accès à l'aréna Rogatien Vachon pour l'utilisation des toilettes aux participants et organisateurs du Défi lamgold pour la 14^e édition le 4 juin 2022.

Autorisation de déposer un projet dans le cadre du programme d'art mural offert par la MRCAO

8.5. *Résolution no 22-05-114*

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'art mural offert par la MRCAO;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général intérimaire, monsieur Denis Bédard, ainsi que la directrice générale adjointe, madame Kathleen Asselin, pour signer tous documents relatif au projet d'art mural;

QUE le conseil municipal mandate la conseillère, madame Annabelle Aubin, à travailler en collaboration avec l'administration concernant ce dossier.

Autorisation à Loisir et Sports Abitibi-Témiscamingue à entreprendre des démarches pour une entente entre la Municipalité de Palmarolle et le Domaine Paradis

8.6. *Résolution no 22-05-115*

ATTENDU que le Domaine Paradis a fait une demande à Loisir et Sports Abitibi-Témiscamingue pour financer un projet, mais que puisque le Domaine Paradis appartient à un privé, la demande a été refusée ;

ATTENDU que le Domaine Paradis est un lieu avec de magnifiques sentiers pour la marche et la raquette, entretenu par de généreux bénévoles et qui fait la joie des nombreux utilisateurs ;

ATTENDU qu'aucune entente entre la Municipalité de Palmarolle et monsieur Guy Fortin, propriétaire du Domaine Paradis, n'est signée pour l'utilisation des sentiers ;

CONSIDÉRANT que Loisir et Sports Abitibi-Témiscamingue est intéressé à entreprendre une démarche pour trouver une entente gagnante-gagnante à long terme entre la Municipalité et monsieur Fortin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue à entreprendre une démarche d'entente entre la Municipalité de Palmarolle et le propriétaire du Domaine Paradis, monsieur Guy Fortin.

9. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution no 22-05-116

ATTENDU que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 avril 2022, présentés par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de soixante-quatorze mille trois cent soixante-dix-neuf et soixante et une cents (74 379.61 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-six mille sept cent trente-huit et trente-sept cents (36 738.37\$);

QUE la liste des salaires versés, au 30 avril 2022, présentés par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze et un et quinze cents (37 591.15\$).

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Kathleen Asselin, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

10. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE D'INFORMATION

- 11.1. Ville de Macamic - Entente de services professionnels en traitement des eaux – Allocation pour frais automobile.
-

12. SÉCURITÉ INCENDIE

13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Programme d'aide à la voirie locale : Volet 9 Chemins à double vocation

13.1. *Résolution 22-05-117*

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Palmarolle, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021 et pour l'année 2022 en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueurs à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rang 4 & 5 Ouest	2.36 km	Minier	1200
Rang 8 & 9 Est	3.85 km	Forestier	255

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yan Lavoie, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocations susmentionnées, et ce, sur une longueur totale de 6.21 km.

14. HYGIÈNE DU MILIEU

15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Proclamation de la Semaine Nationale de la santé mentale

15.1. Résolution no 22-05-118

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal de Palmarolle proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022, Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Autorisation au Comité de développement de Palmarolle à travailler conjointement avec une agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest

15.2. *Résolution no 22-05-119*

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le Comité de Développement de Palmarolle à se faire accompagner par l'agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest dédiée à la Municipalité de Palmarolle dans le projet d'acquisition du foyer MGR Halde.

Attribution des dossiers et responsabilités des élu(e)s

15.3. *Résolution no 22-05-120*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue que les dossiers et responsabilités assignés aux élus(es) municipaux sont établis comme suit :

DOSSIERS ET COMITÉS	RESPONSABLE
Bibliothèque	Lyne
Comité consultatif d'urbanisme	Lyne / Rempl. Annabelle
Comité développement de Palmarolle (CDP)	Josée
Comité embellissement	Annabelle
Comité des Finances	Tous les conseillers
Comité Jeunesse de Palmarolle Loisirs de Palmarolle	Sabrina
Comité PFAE Politique familiale MADA	Lyne

Comité ressources humaines	Tous les conseillers
Comité sécurité civile et publique Sécurité incendie	Véronique Jeanot
Comité de travail	Tous les conseillers
Infrastructures	Josée
Lots intra municipaux et environnement	Yan
OH Lac Abitibi	Lyne
Réseau d'eau potable et d'eaux usées Travaux publics	Jeanot
Transport adapté	Yan

QUE le comité de travail soit constitué de la mairesse ainsi que tous les conseillers, et que ce comité servira à traiter les dossiers municipaux et ainsi éviter la création de nouveau comité;

QUE le comité ressources humaines soit constitué de tous les conseillers mais qu'ils ne siègeront pas tous en même temps.

QUE le comité des Finances soit constitué de tous les conseillers mais ne siègeront pas tous en même temps.

15.4. **Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Reconnaissance à titre de *Municipalité amie des enfants (MAE)***
Résolution 22-05-121

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise et approuve le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants (MAE)*;

QUE les conseillères Lyne Vachon et Josée Aubin soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants (MAE)*;

QUE le directeur général intérimaire et la directrice générale adjointe de la municipalité soit autorisé(e) à signer les documents nécessaires à cette fin;

QUE le conseil municipal confirme formellement l'engagement de la Municipalité de Palmarolle à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE;

QUE la municipalité s'engage à :

- Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
- Diffuser à mi-parcours, l'état d'avancement des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre);

- Organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son titre MAE;
- Faire la promotion de son accréditation MAE en :
 - o Utilisant le matériel promotionnel à l'effigie de MAE dans les édifices et les infrastructures municipales;
 - o Utilisant le logo MAE dans ses outils de communications, sur ses réseaux sociaux, etc.

Dossier camp de jour

15.5. Résolution no 22-05-122

CONSIDÉRANT qu'un camp de jour sera mis sur pieds par la municipalité pour la saison estivale 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate le directeur général intérimaire, monsieur Denis Bédard, ou la directrice générale adjointe, madame Kathleen Asselin, à signer tous les documents relatifs au dossier camp de jour.

QUE le conseil municipal mandate la mairesse, madame Véronique Aubin ainsi que la conseillère au siège numéro 6, madame Sabrina Turgeon, à travailler en collaboration avec l'administration concernant ce dossier.

Signataires autorisés des documents administratifs de la municipalité

15.6. Résolution no 22-05-123

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décrète qu'à compter du 3 mai 2022, les personnes autorisées à signer au folio 220125 appartenant à la Municipalité de Palmarolle seront :

- Véronique Aubin, mairesse;
- Josée Aubin, mairesse suppléante;
- Véronique Hince, directrice générale, secrétaire-trésorière;
- Kathleen Asselin, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe;
- Denis Bédard, directeur général intérimaire, greffier-trésorier intérimaire;

QUE le conseil municipal statue que deux (2) signatures sont obligatoires pour tout document administratif soit, celle de la mairesse ou mairesse suppléante, et celle d'un membre de l'administration, en l'occurrence, la directrice générale, le directeur général intérimaire ou la directrice générale adjointe;

QUE le conseil municipal mandate les personnes nommées ci-haut afin de signer les chèques des fournisseurs, de commandites et de paies des employés, les contrats de vente de terrain et actes notariés, les contrats d'entente et d'engagement ainsi que tout autre document pertinent au fonctionnement administratif, pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle.

Entente de service avec l'autorité 9-1-1

15.7. *Résolution no 22-05-124*

ATTENDU qu'aparavant, les municipalités signaient une entente 9-1-1 avec le fournisseur téléphonique sur leur territoire ;

ATTENDU que pour le 9-1-1 de prochaine génération, l'entente doit être signée avec Bell en tant que fournisseur de réseau 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yan Lavoie, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale adjointe, madame Kathleen Asselin, à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1.

Autorisation de remplacer la personne-ressource responsable du projet #018536904 du programme d'Emplois d'été Canada

15.8. *Résolution no 22-05-125*

ATTENDU qu'en l'absence de la directrice générale, un responsable doit être nommé comme personne-ressource pour le projet #018536904 du programme d'Emplois d'été Canada ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal nomme madame Kathleen Asselin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, comme personne-ressource responsable du projet #018536904 du programme d'Emploi d'été Canada;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Denis Bédard, directeur général intérimaire, comme personne-ressource secondaire.

Représentant des usagers pour le Comité de sélection de l'œuvre d'art pour la Maison des aînés de Palmarolle

15.9. *Résolution no 22-05-126*

ATTENDU que le processus de sélection de l'œuvre d'art pour la Maison des aînés va prochainement débuter ;

ATTENDU qu'un représentant qui, de préférence, a des connaissances dans le domaine des arts, doit être désigné pour faire partie de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal nomme la conseillère, madame Lyne Vachon, comme représentante dans le Comité de sélection de l'œuvre d'art pour la Maison des aînés de Palmarolle.

Déclaration des intérêts pécuniaires

15.10. Résolution no 22-05-127

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal a pris connaissance des déclarations d'intérêts pécuniaires du conseiller, monsieur Jeanot Goulet, soumis par madame Kathleen Asselin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

16. EMPLOYÉS

Embauche d'un journalier à l'aréna et aux espaces verts et parcs

16.1. Résolution no 22-05-128

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche à temps pleins de monsieur Émil Pépin au poste de journalier à l'aréna et aux espaces verts et parcs.

Embauche d'un directeur général intérimaire, greffier-trésorier intérimaire

16.2. Résolution no 22-05-129

ATTENDU que l'intérim de la direction générale est présentement assuré par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière, mais que les tâches supplémentaires qui lui sont assignées, en plus de son travail régulier, sont trop lourdes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yan Lavoie, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité de Palmarolle et monsieur Denis Bédard à titre de directeur général intérimaire et greffier trésorier intérimaire;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Véronique Aubin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle, le document susmentionné;

QUE cette nomination est effective depuis le 19 avril 2022 inclusivement.

17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- La citoyenne, madame Ghislaine Bégin, remet à la mairesse, madame Véronique Aubin, une lettre concernant la réfection du rang 8-9 Ouest.
-

19. SUJETS DIVERS (VARIA)

20. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no 22-05-130

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 40 minutes.

La présidente d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

Véronique Aubin
Mairesse

Kathleen Asselin
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe